Lundi
14
Janvier
2019

Audience intersyndicale à la DSDEN

Dégradation des conditions de travail en REP+

Le compte rendu commun SNUipp-FSU et SUD Education

Suite à trois réunions rassemb<mark>lant des enseignant-e-s d</mark>u réseau REP+, une inter-syndicale élargie CGT, SNUipp-FSU, SUD éducation, SE-UNSA, FO et SGEN-CFDT et a été reçue en audience (mardi 8 janvier) par l'IEN et l'IEN Adjoint pour évoquer les sujets suivants concernant l'éducation prioritaire :

- évaluations CP/CE1 et protocole de suivi
- cadre horaire des réunions et formations
- réunions inter-degrés
- courrier adressé à l'école Jules Verne

1. Evaluations CP/CE1 et protocole de suivi

Les organisations syndicales ont rappelé le caractère chronophage, inadéquat et dépourvu de bienveillance de ces évaluations à l'égard des élèves. Elles ont expliqué que des mauvais résultats étaient liés au fait que des compétences évaluées n'avaient pas été enseignées. Elles ont mis en évidence les critiques de spécialistes de la lecture et des mathématiques exprimées par Roland Goigoux et Rémi Brissiaud. Elles ont pointé l'impossibilité de rendre compte aux parents des résultats d'évaluations non corrigées par les enseignants.

Elles ont rappelé qu'aucun texte réglementaire n'oblige les collègues à la passation de ces évaluations et à la saisie des résultats.

Elles ont demandé des précisions sur le cadre réglementaire, les obligations des collègues quant à l'acceptation de ces visites et sur le dispositif d'accompagnement tout en relevant l'incompréhension de l'inégalité de traitement des collègues, certain-e-s visité-e-s une fois, d'autres deux.

Elles ont déploré l'absence de grilles d'observables. Elles ont demandé si les écrits de ces observations seraient conservés et quelles seraient les modalités de retour.

L'IEN a annoncé que la restitution serait collective, l'objectif étant de diffuser de « bonnes » pratiques observées dans les classes. Ce temps sera l'occasion d'une discussion pédagogique. L'IEN s'engage à ce qu'aucun compte-rendu écrit des visites ne soit conservé. Il ne joue pas sur la division qu'il juge préjudiciable. Il ne s'agit pas de mettre les équipes en concurrence. Lors de ces réunions de retour des CP et CE1, Les collègues pourront s'exprimer sur leurs ressentis et leurs attentes.

Les organisations syndicales ont dénoncé parfois les remarques méprisantes vécues comme des sanctions, l'absence d'encouragements, le caractère abrupt des changements de pratique demandés. Ces visites ont généré chez de nombreux collègues de la souffrance. L'école de la confiance ne se

décrète pas mais se construit dans le temps. Les enseignants sont d'accord pour améliorer leurs pratiques mais ils ne peuvent évoluer sous la contrainte et en l'absence de formation. Les organisations syndicales font remarquer que la « meilleure » méthode ne permettra pas le 100 % réussite car d'autres facteurs ne sont pas du tout pris en compte comme la ghettoïsation de nos écoles et la non mixité sociale.

Les organisations syndicales ont dénoncé le fait que les écarts sociaux et culturels et la ghettoïsation de ces quartiers ne sont pas pris en compte dans les retours faits aux collègues.

L'IEN adjoint au DASEN explique que cet accompagnement répond à une demande du Ministère. Ce dispositif coûte cher et doit donc être évalué. Le dédoublement doit être associé à un changement de pratiques (!) et l'accompagnement est là pour aider les collègues.

Il ajoute que beaucoup de moyens sont alloués à la REP+. Les organisations syndicales lui rappellent que les moyens en zone d'éducation prioritaire étaient très importants avant les années 2000, les écoles avaient un maître supplémentaire dans chaque école par exemple.

Il est très surpris du manque de dialogue entre les conseillères pédagogiques de la circonscription et les collègues qui n'ont pas exprimé leur ressenti au cours de ces visites. Les organisations syndicales soulignent que les collègues ont perçu ces visites comme des inspections.

L'IEN dit avoir reçu des messages de soutien de certain-e-s collègues.

2- Cadre horaire

Les organisations syndicales ont dénoncé les nombreux changements dans le calendrier prévisionnel des temps de formation. Elles ont insisté sur la nécessité d'avoir des prolongements pédagogiques pour faire réseau et ont déploré l'abandon du co-enseignement PE/PLC. La multiplication des réunions, qui pour certaines ne font pas sens, épuise les enseignants et nuit à leur investissement pédagogique.

L'IEN adjoint a redit le cadre légal des 108 h.00 et 9 jours de formation REP+.

L'IEN place les formation inter-degrés dans le cadre des 9 jours et s'engage à remplacer les collègues qui ont participé à ces réunions, une journée de récupération pour chaque collègue d'ici la fin de l'année scolaire. Elles demandent à ce que les collègues, pour lesquels une animation pédagogique a été annulée au dernier moment puis reportée à une date ultérieure, aient le choix d'y participer ou non. Cette proposition est acceptée.

L'IEN est très attaché à faire réseau pour que les enseignants du collège entendent leurs collègues de l'école primaire et vice-versa. C'est pourquoi il demande à tous les enseignants de participer au conseil école/collège (COPIL). Il fait part d'une évaluation positive faite lors de ce dernier conseil.

Les organisations syndicales pensent que faire réseau supposerait des prolongements pédagogiques. Or elles notent que le co-enseignement avec le 2d degré a été très réduit voire supprimé. D'autre part, l'évaluation positive faite lors du dernier conseil écoles/collège n'a pas été transmis directement aux enseignants, l'IEN devrait vérifier.

3- Courrier école Jules Verne

Les enseignantes de l'école Jules Verne avaient adressé un courrier à l'IEN de la circonscription lui faisant part de leur lassitude vis à vis d'injonctions de plus en plus nombreuses ne leur permettant pas de travailler dans des conditions sereines. Le ton et la teneur de la réponse faite par l'IEN ont été mal vécus par les enseignants, l'IEN leur proposant pour seule réponse, une proposition de mutation faite dans d'autres écoles à l'oral et leur rappelant le régime indemnitaire différent des autres enseignants.

Les organisations syndicales ont rappelé que la lassitude ressentie n'était pas due au lieu d'exercice mais bien à des injonctions qui ne font pas toujours sens, que le régime indemnitaire était la reconnaissance d'un travail particulier avec des élèves dits « difficiles » et non la justification d'heures supplémentaires. La proposition de mutation ne peut être une réponse de la hiérarchie face à des enseignant-e-s en difficulté. Les enseignantes auraient préféré un entretien avec l'IEN pour un échange.

4- Conclusion

L'IEN adjoint reconnaît les très gros inv<mark>estiss</mark>ements des enseignants et qu'il peut y avoir de la lassitude de leur part.

L'IEN explique sa proposition de mutation en réponse au mot de lassitude qui pour lui est très fort dans le sens où la lassitude conduit au découragement. Le fait de changer de contexte de travail en sortant de l'éducation prioritaire peut être une piste pour remédier à la lassitude. En éducation prioritaire, les problèmes sont décuplés. Il propose des rencontres plus régulières avec les équipes pour éviter tout malentendu.

Les relations de confiance entre enseignants et équipe de circonscription doivent se renouer pour repartir sur de bonnes bases et dans un climat plus serein.

A relire, l'article publié sur notre site le 29 novembre : Remettre les pendules à l'heure On fait l'horaire réglementaire, ni plus ni moins



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège

Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ¤ snu63@snuipp.fr